Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_30-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mars deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le vingt-quatre février deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loic DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentée (1) : Florence ADAM pouvoir à Michel PENHOUËT.

Absents (2) : Eric FROMONT, Emmanuelle DUGAIN.

Monsieur Romain ANDRIEUX a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°30-2026
Association Maison de l'Europe de Rennes et Haute Bretagne - Centre EUROPE DIRECT - Convention pluriannuelle 2026-2027-2028 - Désignation d'un correspondant

Rapporteur : Corinne Lucas

Mme Lucas expose au Conseil Municipal que la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – centre EUROPE DIRECT est une association à but non lucratif agréé par la Commission européenne.

Elle a initié la démarche « Relais Europe » qui vise à développer la connaissance des institutions et des activités de l'Europe et de l'Union européenne et poursuit comme objectif essentiel de sensibiliser le grand public aux questions européennes.

La convention précédente étant arrivée à échéance, il est proposé de signer une nouvelle convention pluriannuelle portant sur la période 2026-2028.

Cette convention prévoit les obligations réciproques de la MDE-ED35 et de la commune de Saint-Lunaire pour l'animation du Relais Europe situé à la médiathèque, dont le versement par la commune d'une contribution annuelle correspondant à 0,10€ par habitant et la désignation au sein de la collectivité d'un référent de la MDE-ED35.

Considérant la volonté de continuer le partenariat avec la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – centre EUROPE DIRECT, il est proposé de signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans, soit de 2026 à 2028, et de désigner le Maire en qualité de correspondant de la MDE-ED35.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260302-2026_30-DE

Il est précisé que cette convention pourra faire l'objet d'un avenant annuel permettant d'actualiser les prestations apportées par la MDE-ED35 et les conditions financières correspondantes, sous réserve l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *les termes de la convention de partenariat pluriannuelle (2026-2027-2028) entre la Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – Centre EUROPE DIRECT – et la commune de Saint-Lunaire ;*
- ***DESIGNE*** *le Maire en qualité de correspondant Maison de l'Europe de Rennes et de Haute Bretagne – Centre EUROPE DIRECT.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Michel PENHOUËT

